

ronto? Je sais que cet immeuble relèvera, en tant qu'édifice public, du ministère des Travaux publics, mais je vois que le chef de ce ministère est présent en Chambre, ce soir, et j'exhorte les deux ministres à faire en sorte qu'il soit achevé dans le plus bref délai possible. En entrant par chemin de fer à la gare Union à Toronto, on voit partout des camions remplis d'objets de correspondance. Etant donné qu'il n'y a pas d'endroit où les remettre, ils doivent rester là exposés aux intempéries. C'est là une société d'utilité publique et le public ne tolérerait pas longtemps pareil service de la compagnie de téléphone Bell, d'une société de gaz, de transport ou d'électricité. Il y a longtemps que nous patientons à Toronto, mais j'espère que cette bâtisse sera rapidement achevée, surtout maintenant que nous sommes en guerre.

Le Gouvernement a-t-il aussi envisagé la possibilité de transporter franc de port le courrier de nos soldats? Le Gouvernement transporte bien les journaux, dont certains sont de méprisables feuilles américaines, à une perte d'entre trois et quatre millions de dollars.

L'hon. M. MULOCK: A l'heure actuelle, nos troupes outre-mer peuvent expédier leurs lettres au Canada franches de port. Quant à l'autre question qu'a soulevée l'honorable député de Broadview, je devrai l'étudier avec mon collègue le ministre des Travaux publics. Je serai heureux de faire connaître à l'honorable représentant de Broadview où en sont rendus les travaux. J'ai plaisir à noter qu'il approuve la décision prise par le ministère de construire une station de distribution urbaine dans ce quartier de Toronto.

M. GREEN: Le ministre n'a pas répondu à la question posée par l'honorable député de St-John-Albert (M. Hazen), touchant le courrier expédié à nos troupes outre-mer.

L'hon. M. MULOCK: Les lettres, cartes postales et journaux expédiés aux troupes canadiennes dans le Royaume-Uni sont acceptées au tarif en vigueur au Canada. Les colis envoyés à nos troupes dans le Royaume-Uni bénéficient d'une réduction de taxe de 12c. la livre, jusqu'à concurrence de 11 livres, ainsi que d'une exemption en ce qui concerne les droits de douane. Ces colis ne doivent acquitter aucun droit de douane.

M. GREEN: De la douane anglaise?

L'hon. M. MULOCK: Précisément. Les colis à l'adresse des navires anglais ou canadiens de Sa Majesté à l'étranger, de même que les colis destinés aux membres des services auxiliaires d'officiers, tels que le "Women's auxiliary territorial service" et le "Women's auxiliary air-force", jouissent du tarif de 12c. par livre, s'ils sont adressés à des

unités en service dans le Royaume-Uni. Les lettres, journaux et colis destinés aux troupes canadiennes dans les Antilles et en Islande, sont acceptés au tarif postal en vigueur entre le Canada et ces pays. Les lettres ordinaires déposées par des soldats canadiens aux bureaux de poste militaires du Royaume-Uni et adressées à des personnes domiciliées au Canada sont acceptées franches de port si elles ne pèsent pas plus de deux onces. On exige évidemment la taxe en vigueur entre la Grande-Bretagne et le Canada lorsque ces lettres sont déposées aux bureaux de poste civils.

M. HAZEN: Combien en coûterait-il au ministère pour accepter en franchise de port les lettres adressées aux soldats canadiens en service outre-mer? Combien l'expédition franche de port des colis adressés à ces soldats coûterait-elle au ministère?

L'hon. M. MULOCK: Je ne crois pas que mes aides aient ce renseignement sous la main. Leur estimation pourrait n'être pas très exacte. Cependant, je serai heureux d'étudier la question afin de voir s'il serait possible d'obtenir ce renseignement. Il en résulterait sûrement une augmentation du nombre de colis adressés outre-mer—ce qui, évidemment, serait une excellente chose du point de vue des soldats. Mais il serait peut-être difficile d'obtenir, à bord des navires, l'espace nécessaire au transport de ces colis.

M. POULIOT: Cela dépend de la générosité de leurs amis.

L'hon. M. MULOCK: Et il va sans dire que le ministère devrait acquitter les frais du transport océanique.

M. ROSS (St. Paul's): Pas en ce qui concerne les lettres. L'expédition en franchise des lettres n'offre pas la même difficulté.

L'hon. M. MULOCK: Oui; nous devons également acquitter les frais du transport océanique à l'égard des lettres.

M. ROSS (St. Paul's): Mais le nombre additionnel de lettres qui seraient ainsi adressées aux soldats ne nécessiterait pas un espace beaucoup plus considérable. Peut-être les Canadiens écriraient-ils plus souvent aux soldats s'il ne fallait pas affranchir les lettres.

L'hon. M. MULOCK: Ainsi que je l'ai dit à l'honorable représentant de St. John-Albert, c'est là une suggestion que nous pourrions étudier.

(Le crédit est adopté.)

269. Courriers aérien et terrestre, \$10,863,876.

M. HARRIS (Danforth): Ce crédit, le ministre et le comité l'auront constaté, accuse l'augmentation considérable de \$1,859,827, en